

MIROVA EURO SHORT TERM SUSTAINABLE BOND FUND

**Une solution obligataire à maturité
courte qui vise à réduire l'impact
négatif de la hausse des taux
et à financer une transition
environnementale et sociale.**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

OBLIGATAIRES

Article 9

au sens de la réglementation SFDR

MIROVA EURO SHORT TERM SUSTAINABLE BOND FUND

- Un fonds qui cherche à générer performances et impact ESG¹ sur un horizon d'investissement de 2 ans
- Un fonds Article 9 SFDR² de court-terme investissant dans l'univers diversifié des obligations libellées en Euro
- Un portefeuille de fortes convictions, basé sur une sélection active et une méthodologie d'analyse développée en interne³

UNE STRATEGIE OBLIGATAIRE COURT TERME POUR S'ADAPTER AU CONTEXTE DE HAUSSE DES TAUX

Chez Mirova, nous avons à cœur de proposer des solutions combinant recherche de performance financière et d'impact environnemental et social, qui soient à même de répondre aux besoins et aux attentes des investisseurs, dans différents environnements de marchés.

Ces derniers mois, le contexte de marché a évolué, passant d'un environnement de taux négatifs pour une grande partie de l'univers d'investissement à des niveaux de taux plus hauts, en lien avec les anticipations d'inflation. Nous avons donc souhaité compléter la gamme obligataire existante avec une solution à durée plus courte, afin de réduire l'impact négatif d'une hausse des taux sur la performance absolue du portefeuille et de profiter de rendement sur des maturités inférieures à 4 ans devenues à nouveau attractives.

UN FONDS QUI RECHERCHE UN IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL POSITIF

Au-delà du contexte de marché, Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund s'inscrit, comme le reste de notre gamme, dans une volonté d'accélérer les investissements vers des entreprises qui fournissent des solutions permettant de participer à la transition environnementale et sociale.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons donc privilégier ces financements. La problématique de dépendance énergétique doit être adressée à échéance proche et évidemment intégrée dans un plan de transition énergétique à plus long terme.

A ce titre nous investissons sur les programmes d'obligations vertes et durables et sur les nombreuses entreprises qui ont besoin de se financer à court/moyen terme pour répondre et apporter des solutions aux enjeux de développement durable.

● **1** Environnemental, Social, Gouvernance. ● **2** Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Reporting » (SFDR) vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, à travers notamment la fourniture d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité). Les produits classés article 9 au sens de SFDR ont un objectif d'investissement durable vs les produits classés article 6 (pas d'objectif de durabilité) ou article 8 (caractéristiques environnementales et sociales). ● **3** Méthodologie pouvant comporter des biais. Pour plus d'informations sur nos méthodologies, veuillez consulter notre site Web Mirova : www.mirova.com/fr/recherche.

POINT D'ATTENTION Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Informations Clés. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 2 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Informations Clés. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International. Veuillez vous référer aux prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'informations sur la méthodologie d'évaluation ESG du Fonds.

2 QUESTIONS AUX GÉRANTS DE DE MIROVA EURO SHORT TERM SUSTAINABLE BOND FUND

Comment sélectionnez-vous les titres en portefeuille ?

“ Nous avons mis en place un processus de gestion, unique et intégré qui s’appuie sur l’expertise de l’équipe de Recherche en Développement Durable de Mirova, composée de plus de 15 analystes¹. Cette équipe a développé depuis 2014, sa propre méthodologie² d’analyse à la fois au niveau de l’émetteur et des programmes d’émissions vertes et durables, reposant sur une analyse en opportunités et en risques. Une analyse propriétaire est également appliquée pour chaque émetteur, qui est évalué selon son niveau d’adéquation aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies³.

Ainsi, en investissant sur les obligations vertes et durables ou sur des obligations conventionnelles bien notées sur l’aspect ESG⁴, nous excluons de notre univers d’investissement les programmes ou les entreprises dont les projets ou la stratégie en matière de développement durable n’est pas assez ambitieuse selon nous.

En complément de l’analyse extra financière, parce que nous investissons sur les principales classes d’actifs obligataires : souverains, agences, supranationales, et crédit, nous combinons deux approches : Nous menons d’une part une analyse fondamentale du risque crédit et de la valorisation pour la sélection des obligations. Nous adoptons d’autre part une approche stratégique au travers de laquelle nous analysons les grands facteurs influençant les marchés obligataires comme le cycle macro-économique, les politiques des banques centrales ou encore les risques géopolitiques pour définir en outre le niveau de risque global du portefeuille (allocation d’actif, gestion du risque de taux via la duration). ”

PROFIL DE RISQUE

Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund n’est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le fonds est également soumis aux risques suivants : instruments dérivés financiers, titres de créance, liquidité, fluctuation des taux d’intérêt, marchés émergents, risque de crédit, risques liés au développement durable, taux de change, risque de contrepartie, modifications des lois et/ou des régimes fiscaux, titres de qualité inférieure à Investment grade ou titres non notés, investissements sur la base de critères ESG. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds disponible auprès de Mirova sur simple demande ou sur le site internet www.mirova.com.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 **2** 3 4 5 6 7

* Le calcul de l’Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s’appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l’hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L’indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l’Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

Comment mesurez-vous l’impact de vos investissements ?

“ Tout d’abord, nous mesurons pour chaque émetteur la contribution aux Objectifs de Développement Durable du portefeuille, ainsi que son impact estimé sur l’augmentation moyenne mondiale de la température. Le portefeuille recherche un alignement avec un scénario de 2°C maximum pour participer à la décarbonation de l’économie quand la plupart des indices obligataires sont alignés sur des scénarios allant de 3°C à 3.5°C°.

Nous analysons également en profondeur les programmes d’émission d’obligations vertes et durables pour s’assurer de maximiser les opportunités et l’impact en termes de développement durable. L’argent investi par les émetteurs étant fléché, nous diffusons chaque mois la répartition réelle des fonds levés par type de projet (énergies renouvelables, efficacité énergétique, transports propres) . Avec Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund, les investisseurs sont à même d’être mieux positionnés dans un environnement de hausse de taux, tout en étant acteurs de la transition environnementale et sociale.”

OBJECTIF DE GESTION

L’objectif d’investissement du Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund (le « Compartiment ») est d’investir dans des instruments obligataires à court terme qui génèrent des avantages environnementaux et/ou sociaux, à condition que cet investissement durable ne porte pas atteinte de manière significative à l’un quelconque des objectifs durables définis par la législation de l’UE et que les émetteurs sélectionnés suivent des pratiques de bonne gouvernance. L’atteinte de l’objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d’hypothèses faites par le gérant financier.

■ EN SAVOIR +

	Part R	Part I
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	Mirova	
Nature juridique	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Funds, UCITS	
Classification AMF	Obligations	
Risque de perte en capital	Oui	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	> 2 ans	
Indice de référence	L'Indice de Référence du Compartiment est BLOOMBERG Euro Aggregate 1-3 Year Total Return, qui représente principalement des obligations à taux fixe émises par des sociétés publiques ou privées. Des informations sur BLOOMBERG Euro Aggregate 1-3 Year Total Return sont disponibles sur https://www.bloomberg.com (Code Bloomberg : LET1TREU:IND). L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Devise de référence	Euro	
Classification SFDR	Article 9	
Proportion minimale :		
- d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾	0 %	
- d'investissements durables	90 %	
Date de création	20 juin 2022	
Code ISIN - Part de capitalisation	LU2478819217	LU2478819050
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrat d'assurance vie et de capitalisation du groupe BPCE	
Abonnement	Oui	
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	2,50 % acquis au réseau distributeur	Néant
Frais de sortie⁽²⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,9% TTC de l'actif net (dont rétrocession au réseau distributeur : 0,462%). Concernant les frais courants, le chiffre communiqué correspond à une estimation des charges annualisées, car les données disponibles ne sont pas suffisantes. Il peut varier d'un exercice à l'autre.	0,4% TTC de l'actif net (dont rétrocession au réseau distributeur : 0,06%). Concernant les frais courants, le chiffre communiqué correspond à une estimation des charges annualisées, car les données disponibles ne sont pas suffisantes. Il peut varier d'un exercice à l'autre.
Coûts de transaction	0,1 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance sur ce produit	
Modalités de souscription et de rachat	Un millième de part, cours inconnu	
Souscription minimale initiale	Néant	50 000 €
Valeur liquidative d'origine	100€	100€
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	13h30	
Indicateur Synthétique de Risque⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2478819217/detail> et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2478819050/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé « Publication d'informations en matière de durabilité » disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2478819217/detail> et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2478819050/detail>.

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux.

(2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent.

(3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Informations Clés (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.mirova.com. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. La Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France conformément à la législation applicable. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds, se référer au prospectus et au site internet du gérant financier. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Funds, agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« la CSSF »). Natixis Investment Managers International est la société de gestion et Mirova est le gestionnaire financier par délégation.

Mirova – Société anonyme au capital de 8 813 860 € - RCS Paris- 394 648 216 – Agrément AMF GP 02-014 - 59 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris. Mirova est une société de gestion, affiliée de Natixis Investment Managers.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 € – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 188 932 730 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.